

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL ENTRE LES AVIGREF PENDJARI ET LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Le vendredi 13 avril 2012, les responsables de l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) de la Pendjari ont pris part à une séance de travail dans les locaux du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme sur invitation du Ministre à travers le Directeur Général du CENAGREF.

La rencontre a connu la participation de cinq responsables de l'Union des AVIGREF, des cadres du Ministère, du Directeur Général du CENAGREF, du Directeur par Intérim du Parc National de la Pendjari, du DGFRN, du DDEPN Atacora Donga et la presse invitée par le Ministre pour la circonstance.

Après une introduction liminaire du Ministre et la présentation des participants, l'objectif de la rencontre a été annoncé par le DG CENAGREF qui a en même temps planté le décor. Selon ce dernier, la rencontre initiée ce jour vise à permettre au Ministre et aux AVIGREF de se pencher sur un certain nombre de préoccupations contenues dans la lettre ouverte adressée par l'Union des AVIGREF de la Pendjari au Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme le 20 février 2012 et publiée dans les quotidiens "Fraternité" et "Le Matinal".

Après que les quatre points essentiels qui fondent la lettre ouverte eurent été relevés et résumés par le DG CENAGREF, les AVIGREF ont été invitées à expliquer les raisons qui sous-tendent leur écrit.

Ces dernières ont, d'entrée, salué la rencontre qu'elles trouvent très opportune en raison de multiples démarches engagées depuis novembre 2011 pour échanger avec le Ministre en vain. Elles ont rappelé, documents à l'appui, toutes les démarches faites dans ce sens. Pour elles, c'est une occasion plus que jamais attendue pour se faire entendre et chercher à relever leurs inquiétudes. Elles ont présenté leurs préoccupations en quatre points, à savoir :

- 1- comprendre les vrais motifs du limogeage des deux directeurs de parcs, au mépris des textes et à la surprise générale de tous les acteurs intervenant dans ces aires protégées,
- 2- savoir les dispositions à prendre ou envisagées pour rétablir la légalité par rapport à ce limogeage injustifié,
- 3- régler la question du déguerpissement des pêcheurs : à quand la reprise des activités pour ces pêcheurs mis en chômage depuis le 08 février 2012 malgré toutes les démarches faites pour attester et prouver que l'activité était légalement conduite par ces derniers qui se sont également régulièrement mis à jour vis-à-vis du CENAGREF ?
- 4- s'informer les fondements du redéploiement envisagé des forestiers à la Pendjari par une décision du Ministre sans motivations convaincantes, les termes de référence et les mesures budgétaires prises à cet effet.

Les quelques réponses apportées par le Ministre sont les suivantes :

1^{ère} préoccupation :

Aucune information ni justification convaincante n'a été donnée par le MEHU. Pour le Ministre et les membres de son cabinet, le Ministre représente l'Etat. A ce titre, il a le droit et le pouvoir de limoger qui il veut et de nommer aussi qui il veut quand il veut. Le Ministre juge qu'il n'a aucune explication à fournir aux AVIGREF à cet effet.

Il ressort de cette intervention que le CENAGREF n'est plus une entité autonome qui prend des mesures pour sa gestion suivant les différents documents de planification tels que l'audit organisationnel, le plan d'affaires et les plans d'aménagement et de gestion.

2^{ème} préoccupation :

A cette préoccupation des AVIGREF, le ministre a été expéditif. Selon lui et le DG CENAGREF, les termes de référence sont élaborés et on est à la phase d'identification du cabinet qui fera le recrutement. Aucune information sur les délais, de la sélection du cabinet à la phase finale du processus de recrutement, alors que les intérimaires nommés pour trois mois sont déjà à leur cinquième mois. En plus, les TdR tels qu'ils sont taillés sur mesure n'auront jamais l'avis de non objection des partenaires financiers qui suivent de très près ce dossier préoccupant pour eux et sur lequel ils fondent leur décision de poursuivre ou suspendre la coopération avec le CENAGREF et les directions de parcs.

3^{ème} préoccupation :

Il est clairement établi par l'article 35 du décret 2011 – 394 du 28 mai 2011 fixant les modalités d'application de la loi 2002 portant régime de la faune en République du Bénin que les activités de pêche peuvent être menées dans les parcs nationaux et les zones cynégétiques sur autorisation de l'administration en charge de la faune. La décision du Ministre n'a pas tenu compte de cette réglementation et ne s'est alors basée sur aucune justification bien fondée. Au contraire il va à l'encontre des textes qu'il qualifie de manipulés.

En réponse à l'argumentation des AVIGREF, le Ministre résume que « *le texte du décret cité plus haut a été initié par l'ancien Directeur du Parc National de la Pendjari qu'il a limogé et que tous les Ministres qui ont signé le document n'ont pas pris le soin de le lire avant de le signer* ».

Venant à la question des images manipulées et jointes au compte rendu de sa tournée dans le parc et à l'occasion de laquelle les pêcheurs ont été illégalement expulsés du parc, il s'est mis dans un autre état d'âme avec des propos injurieux à l'endroit des responsables de l'AVIGREF en ces termes : « *Vous savez qui je suis, vous osez me traiter de menteur, vous êtes des irresponsables. Ce sont des irresponsables du genre que vous mettez pour gérer le parc. Je vous ferez vider de la salle si vous dites encore que j'ai tronqué des images, etc.* »

Le Ministre a opté pour une stratégie d'intimidation pour empêcher les AVIGREF d'aller au bout de leurs idées. En effet, à ce niveau, les AVIGREF ont voulu défendre le cadre légal existant et faire en même temps des observations sur les images traitées et manipulées à dessein contre les pêcheurs dans l'optique de leur coller le titre de braconnier dans le compte rendu de la tournée du Ministre dans le Parc le 08 février 2012. Dans ce compte rendu envoyé à des personnalités de haut niveau, des photos ont été maladroitement montées avec les matériels de travail des agents de la surveillance, le tout attribué aux pauvres pêcheurs qu'on a voulu accuser de braconnage. Cette observation n'a pas plu au Ministre malgré la présence du document sur les lieux et les tentatives d'explication des

AVIGREF qui en passant, ont été traitées d'irresponsables pour avoir voulu mettre à nu ce fait. Malgré les explications non convaincantes des deux responsables qu'il a désignés pour défendre ses propos, il est resté tendu sur la question pour arrêter les débats, menaçant de vider un responsable AVIGREF de la salle.

4^{ème} préoccupation

Il est clairement établi que l'affectation des agents au CENAGREF doit se faire sur demande du CENAGREF, suivant le plan d'aménagement et de gestion de la RBP, en fonction des besoins ; ce qui suppose que les ressources budgétaires sont prévues. Mais pour sa justification, le Ministre affirme que les agents qu'il veut envoyer n'interviendront pas dans la cogestion. Ils ne viennent pas pour les activités de gestion du parc. C'est juste pour représenter l'Etat qui, selon lui, est absent à la Pendjari. Il ignore que le CENAGREF est un office d'Etat et représente et joue pleinement le rôle de l'Etat dans sa zone de couverture.

Il fait par ailleurs allusion au conflit frontalier entre le Burkina Faso et le Bénin alors que la plupart des postes visés ne sont pas frontaliers au Burkina. La question des frontières est d'abord du dévolu du Ministère de l'Intérieur, alors nous pensons que les agents militaires sous tutelle de ce Ministère seraient mieux placés dans ce cas.

En conclusion pour les AVIGREF, la rencontre n'a pas permis d'engager un dialogue franc et sincère. Elles ont quitté la salle avec une déception totale. Elles n'ont pas pu aller au bout de leurs idées et les quatre points de leurs craintes n'ont pas été sérieusement discutés. Les AVIGREF sont donc restées dans l'impasse après la trentaine de minutes d'essai de débats sans issue dans ce simulacre de rencontre où même certaines affirmations non fondées n'ont pu être relevées. Ce qui au finish n'est pas rassurant. Les mots d'apaisement du Ministre finalement adressés aux AVIGREF visent à les endormir. C'est à cet effet que le Ministre propose une autre rencontre à Tanguéta à une date non arrêtée. Une proposition d'expédition qui n'aura jamais de suite, les AVIGREF en sont convaincues.

Les AVIGREF ont noté que l'invitation du Ministre visait à :

- 1- les intimider pour les canaliser dans le sens d'accepter tout, comme en témoignent ses propos d'entrée adressés au Président de l'AVIGREF "C'est qui Monsieur Kouago, où est-il ? C'est toi qui as écrit contre moi ? Ca c'est fini ça. Même si on vous pousse à le faire, je ne veux plus voir ça. Plus jamais des écrits dans les journaux.
- 2- faire croire à l'opinion que les actes qu'il a posés sont justifiés et qu'il a été compris par les AVIGREF, comme en témoigne sa déclaration faite à la presse sans que l'AVIGREF qu'il a invitée ne puisse aussi faire de même dans le sens de certifier ou non ses propos.

Fait à Cotonou le 13 avril 2012

Le rapporteur,

Le Président, chef de la
délégation de l'U-AVIGREF,

Zakari BOUKARY

Séraphin B. KOUAGO